

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 161

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer (Symadrem) -
Participation au fonctionnement au titre de l'année 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération du 24 juin 1999, l'Assemblée départementale s'est prononcée favorablement sur l'adhésion du Département au Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer (SYMADREM).

Suite aux dramatiques inondations de décembre 2003, et en vue d'aboutir à la mise en œuvre d'une stratégie globale de gestion du delta du Rhône, le SYMADREM a élargi son périmètre d'intervention au Gard.

Le SYMADREM est donc composé des collectivités territoriales suivantes :

- Le Département des Bouches-du-Rhône,
- Le Département du Gard,
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- La Région Languedoc Roussillon,
- 4 communes des Bouches-du-Rhône (Arles, les Saintes-Maries-de-la-Mer, Port Saint-Louis-du-Rhône et Tarascon),
- 8 communes gardoises (Aimargues, Beaucaire, Beauvoisin, Bellegarde, Le Cailar, Fourques, Saint-Gilles et Vauvert) ex-membres du Syndicat des Dignes de Beaucaire à la Mer,
- La Communauté de communes Terre de Camargue, qui représente 3 communes du Gard (Le Grau du Roi, Aigues-Mortes et Saint-Laurent d'Aigouze), également anciens membres du syndicat gardois.

Le SYMADREM a pour mission :

- 1/ L'entretien, la gestion et la surveillance des digues et de leurs dépendances (non compris la gestion des échanges en eau),
- 2/ La réalisation d'études et de travaux, en vue d'assurer la protection des personnes et des biens contre les risques d'inondations du Rhône et de la Mer, ainsi que les acquisitions foncières nécessaires.
- 3/ La représentation des intérêts du territoire protégé par ses ouvrages auprès des instances en charge ou concernées par la gestion globale du fleuve Rhône.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la participation du Département des Bouches-du-Rhône au fonctionnement du SYMADREM pour l'année 2016.

Je vous rappelle que les dépenses de fonctionnement comprennent le fonctionnement administratif et technique, l'entretien et la surveillance des digues.

Le budget primitif 2016, voté lors du Comité Syndical du 7 avril 2016, s'élève en fonctionnement à 4.606.548 €

Les charges à caractère général qui concernent le fonctionnement courant du Syndicat et le marché d'entretien des digues, restent relativement stables (+ 1,02 %), ainsi que les charges de personnel.

De même, les charges financières restent stables. Elles s'élèvent à 648.180 € pour 2016, et sont liées à la conclusion par le SYMADREM de prêts relais pour régler les travaux dans l'attente de l'encaissement des subventions d'investissement allouées.

En 2016, les participations prévisionnelles des différents membres, telles qu'envisagées par le Syndicat, s'élèvent à 3.925.801 € et sont réparties comme suit :

Répartition rive Gauche « Bouches-du-Rhône »						
Dépenses fonctionnement	1/3	1/3	1/3 Communes			
Collectivités	Conseil Départemental 13	Conseil Régional PACA	Arles 18,84%	Port St Louis 4,82%	Stes Maries 5,38%	Tarascon 4,30%
Participations	770.849 €	770.849 €	492.292 €	111.476 €	124.427 €	99.449 €

Répartition rive Droite « Gard »			
Dépenses fonctionnement	1/3*	1/3	1/3 Communes et Groupement
Collectivités	Conseil Départemental 30	Conseil Régional LRMP	Aimargues – Beaucaire – Beauvoisin – Bellegarde – Le Cailar – Fourques – St Gilles – Vauvert – Terre de Camargue - SMD
Participations	833.221 €	361.565 €	361.673 €

*Majoré de la part CD30 aux investissements

Le montant élevé de la participation en fonctionnement du Département du Gard s'explique par l'obligation faite à ce département par le payeur, d'inscrire en

fonctionnement toutes les sommes à verser au SYMADREM, y compris les participations aux programmes d'investissements.

Les participations attendues des collectivités au titre de 2016, ont été réparties entre les 2 rives sur la base des clés de répartition statutaires soit 2/5 au titre de la population INSEE et 3/5 au titre du prorata de linéaire des digues du Rhône (hors digues à la mer).

Il faut souligner qu'une fois ces clés de répartition statutaires appliquées, des abattements spécifiques liés à l'entretien de la Digue à la mer sont pris en compte pour la ventilation des cotisations entre les membres.

Les participations aux dépenses de fonctionnement, par type de collectivité membre, sont définies de la manière suivante :

- 1/3 Régions
- 1/3 Départements
- 1/3 communes et groupements de communes.

La cotisation du Département des Bouches-du-Rhône pour 2016, soit 770.849 €, est en diminution de 786 € par rapport à celle de l'année dernière (771.635 €).

Le SYMADREM assure la mise en œuvre le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) Plan Rhône dont il est le principal maître d'ouvrage du volet inondation. Il met en œuvre les programmes de travaux nécessaires à la lutte contre les inondations, tels que définis dans son programme de sécurisation. Un premier programme de travaux a été fixé par le CPIER Plan Rhône 2007-2014.

Le 30 octobre 2015, les partenaires du Plan Rhône et particulièrement l'Etat et les deux régions membres du SYMADREM ont signé le nouveau CPIER 2015-2020 qui prévoit pour le volet inondations la réalisation des opérations suivantes :

- Création d'une digue entre Tarascon et Arles,
- Ressuyage en rive gauche du Rhône,
- Sécurisation des digues du Grand Rhône (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône),
- Renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône (1^{ère} priorité),
- Rehausse des sites industrialo-portuaires de Beaucaire et Tarascon,
- Traitement des points sensibles identifiés lors des études de dangers,
- Sécurisation du Plan de Gestion des Ouvrages en Période de crues - PGOPC (3^{ème} phase).

Pour l'année 2016, le SYMADREM a adopté un budget de 52,3 M€ en investissement, en baisse de 11,4 M€ par rapport au budget 2015.

Les prévisions d'engagements sur l'année 2016 au titre du CPIER Plan Rhône confirment la poursuite à un rythme soutenu de la réalisation du programme de sécurisation avec notamment les opérations suivantes :

- la poursuite des travaux de renforcement de la digue de la Montagnette et des quais de Tarascon. .
- la maîtrise d'œuvre relative au projet de création d'une digue entre Tarascon et Arles. Ce projet d'envergure de protection contre les inondations, d'un montant total estimé à 74,2 millions d'euros HT, consistera à mettre en transparence hydraulique le remblai ferroviaire entre ces deux communes. Le démarrage des travaux est prévu en 2017 pour une réalisation qui devrait s'étaler jusqu'en 2020.
- les études pour les travaux de renforcement et recul limité des digues du Petit Rhône – 1^{ère} priorité.
- les études techniques complémentaires (dignes 2^{ème} rang) relatives aux travaux de renforcement de la digue du Grand Rhône rive droite au droit de Salin de Giraud et mise à la côte de la digue de Port-Saint-Louis-du-Rhône et la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin de Giraud. Les travaux seront réalisés de 2019 à 2022.
- les travaux de confortement au droit de points très sensibles identifiés lors des études de danger.
- les travaux de sécurisation prévus par le Plan de Gestion des Ouvrages en Période de crue (PGOPC) – 3^{ème} phase consistant dans la mise en œuvre de limnigraphes le long des bras du Rhône permettant de connaître en temps réel les lignes d'eau le long des digues.
- les travaux de réhabilitation du pertuis de la Comtesse.

Enfin, il convient de préciser qu'en dehors du CPIER Plan Rhône, le SYMADREM a mis en œuvre un programme dit « invariants littoral », réalisé de 2002 à 2012, qui a permis de construire un dispositif de maintien du trait de côte au droit de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Le SYMADREM prévoit le démarrage d'une étude globale sur l'ensemble des ouvrages maritimes dont il a la gestion, pour d'une part évaluer l'ensemble des travaux réalisés entre 2002 et 2012, et d'autre part définir un programme général d'investissements, qui devra recevoir une labellisation « Plan de Submersion Rapide » (PSR) pour permettre la mobilisation des crédits d'Etat.

PROPOSITIONS ET INCIDENCES FINANCIERES

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir vous prononcer sur l'octroi au Syndicat Mixte des Dignes du Rhône et de la Mer (SYMADREM) d'une somme de 770.849 € au titre de la participation du Département aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte pour l'année 2016.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de paiements inscrits au chapitre 65, fonction 18, article 6568, programme 10064 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL